

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX

87700

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/20 EN DATE DU 20/03/2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Représentés : 00

Votants : 15

Exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 20 mars 2023, à 18h30, à la Mairie, selon la convocation en date du 14 mars 2023, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BRUZAT. GIROIR. DUBARRY. ESCALIER. LEONARD. MARCILLAUD. BAYLE

Mrs LAVALADE. MOUSNIER. DELOMENIE. JOUHANNEAU. LEVEQUE. PETILLON. CARREAUD.

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA SPA

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de convention proposé par la Société Protectrice des Animaux permettant à la commune de Saint Martin Le Vieux de bénéficier des services d'enlèvement et de gardes d'animaux de la SPA pour l'année 2023.

Considérant la nécessité de ce service pour la commune, Madame Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après avoir pris connaissance de cette convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- adopte la nouvelle convention
- mandate Madame le Maire pour signer cette dernière.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD

